



Estimation montant présent d'usage

Par **Azryam**, le **08/01/2024** à **10:41**

Bonjour,

Je souhaite faire un présent d'usage à une personne étrangère à ma famille, afin d'éviter tout don manuel ou donation qui serait fortement taxé (60 %).

Après quelques recherches, j'ai bien saisi qu'il fallait que cela soit pendant une occasion particulière (anniversaire, Noël...) et que la somme ne soit pas trop élevée bien qu'il n'existe pas de chiffre précis fixé par la loi. Il est entendu d'après plusieurs sites internet que cela ne doit pas dépasser 2 ou 2,5 % du salaire ou du patrimoine de la personne donataire, ce qui revient à donner une somme pouvant aller de quelques euros à quelques milliers d'euros.

Or, j'ai récemment reçu un héritage conséquent qui me permettrait de donner environ 15 000 € si je suis la règle entendue des 2,5 %.

Pensez-vous que cela est possible au vu du respect du pourcentage ou pensez-vous que le fisc va considérer qu'il s'agit d'une donation et sera par conséquent soumis à l'imposition au vu de la somme ?

Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **08/01/2024** à **11:13**

Bonjour et bienvenue

15.000€ serait effectivement une donation aux yeux du fisc.

Par **john12**, le **08/01/2024** à **15:26**

Bonjour,

Avis de Marck-ESP entièrement partagé.

Cdt